

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

PAR :

Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation (RPLPN)

Louis St-Hilaire porte-parole

www.protectionpetitenation.com

<https://www.facebook.com/RPLPN>

courriel : info@protectionpetitenation.com

« Certains de nos membres en sont rendus à acheter des claims pour se protéger de notre gouvernement »

Jean Daoust, président de l'Association du lac Viceroy.

Soumis à : Madame Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418 643-7295

Télécopieur : 418 643-4318

ministre@mrnf.gouv.qc.ca | service.mines@mrnf.gouv.qc.ca

Le 17 mai 2023

Madame la ministre,

Par la présente, nous vous soumettons notre mémoire comprenant nos commentaires et recommandations concernant la consultation sur l'encadrement minier que vous avez [annoncée](#) le 17 février 2023.



Photo du site de forage en avant-plan du Lac Doré et du Lac Simon

Qui sommes-nous ?

Créé en 2019, le RPLPN est un regroupement de 11 associations de protection de lacs, situés dans la Petite-Nation, dans la MRC Papineau.

Nos membres proviennent des lacs suivants :

Lac Gagnon (APLG), Lac Simon (APLS), Lac-des-Plages (APELDP), Lac Viceroy (APLV), Petit Lac Preston (APPLP), Lac Iroquois (APLI), Lac Lafontaine (APLL), Lac Daoust (ARLD), Lac Doré (APLD), Lac Vert (UPCLVM) et le Lac-des Îles (APRLDI)

Ces lacs individuellement et réunis, constituent une part majoritaire de l'évaluation foncière de toutes les municipalités où ils sont localisés.

Nous sommes solidaires d'une même cause : empêcher que l'extraordinaire milieu de biodiversité que nous occupons soit transformé en région minière.

Le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) est situé dans la zone de gestion de l'Organisme de Bassin Versant Rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS). La région de la Petite-Nation est au centre d'un triangle formé par les villes de Montréal, Ottawa/Gatineau et Mont-Tremblant.

Dans ce territoire bucolique et modulé par son relief, se cachent des lacs qui font la fierté des résidents et des riverains. D'ailleurs la MRC Papineau, dans laquelle sont situés tous ces lacs, se décrit comme le pays de l'or vert ou bleu.



“On la surnomme le « pays de l'or vert ou bleu », et ce, afin de décrire son décor bucolique et paisible parsemé de villages pittoresques, d'espaces de villégiature et de paysages agricoles.

Aujourd'hui, elle se distingue par l'omniprésence des vastes espaces naturels, la présence accrue de l'eau et la conjugaison serrée des vocations résidentielle, touristique, agricole et forestière.” Tiré du site web de la MRC Papineau

Ce milieu de vie est choisi par ceux et celles qui veulent communier avec la nature pour sa tranquillité, pour l'esprit de communauté, pour la préservation d'un mode de vie. La rivière Petite-Nation a servi de chemin de peuplement, autant pour les Premières Nations qui occupaient le territoire, que les colons arrivés plus tard et ses rives ont vu naître de multiples communautés et villages.

Ce territoire est aussi riche en forêts. C'est pourquoi l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT), rattaché au campus de l'Université du Québec en Outaouais à choisi de s'y établir. Premier institut de recherche au Canada dédié à l'étude de la forêt tempérée, il veut proposer des solutions menant à la formation d'un tissu socio-économique autour de ce biome forestier. C'est un autre exemple de la richesse environnementale de notre milieu.

Le RPLPN est en première ligne pour voir le nouveau phénomène de la transformation rapide de la villégiature en milieu de résidence permanente autour des lacs. Avec la venue toute récente de la fibre optique, on va assister à l'accélération de l'arrivée de jeunes familles et de nombreux retraités qui font le choix des lacs comme nouveau milieu de vie. Tous ces gens, qui fuient les milieux urbains, sont à la recherche d'une nature préservée et de grande quiétude. Il ne faut pas alors se surprendre que nos membres se tournent résolument vers la protection de leurs milieux de vie et se soient autant mobilisés dans la cause du RPLPN.

Ce nouveau phénomène de la transformation de la villégiature dans notre MRC ne peut être illustré de façon plus claire que dans le tableau suivant :

Croissance de la population 2015-2021	
Province de Québec	4.1%
MRC Papineau	6.5%
Duhamel	32.0%
Lac-des-Plages	27.0%
Lac-Simon	12.0%

Croissance de la population 2015-2021 Statistique Canada

" L'intérêt pour la vie auprès des lacs est en très forte augmentation et se manifeste par des chiffres de croissance de la population beaucoup plus élevés que ceux du Québec. L'avenir durable de nos municipalités est assuré et ce sans la présence de l'industrie cyclique et temporaire des mines."

David Pharand, maire de Duhamel.

Afin de protéger cette croissance démographique et pérenniser ce mode de vie basé sur le respect de l'environnement et le développement durable, **nous sommes à l'origine** d'une forte mobilisation soutenue par l'ensemble des 25 municipalités de la MRC Papineau et par de multiples organismes.

Notre motivation première est d'abord la protection de nos milieux naturels et humains.

Notre région si proche des grands centres a été épargnée du développement industriel ; elle a pu, ainsi, conserver une biodiversité et une qualité de vie exceptionnelles. Au fil des ans, les membres des associations ont beaucoup contribué à cette sauvegarde du milieu naturel.

Nous voulons, **par notre forte mobilisation**, faire comprendre clairement et sans ambiguïté au gouvernement du Québec, comme aux promoteurs de ces projets néfastes pour notre environnement, que **nous approuvons** sans détours **les résultats d'un récent sondage Léger**.

« 79% des répondants soutiennent qu'il faut prioriser la santé et l'environnement avant l'économie, même si cela signifie que certains projets devront cesser leurs opérations ».

Selon un sondage Léger, cité dans le Journal Les Affaires d'aout 2022, fait pour le compte de Québec Meilleure Mine en novembre 2022.

Environnement

- Les enjeux environnementaux de l'activité minière sont nombreux. Les nuisances, telles la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et du sol, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, les nuisances sonores sont tous des éléments qui préoccupent les membres de notre Regroupement.
- Comment le gouvernement peut-il imaginer harmoniser l'activité minière dans le sud du Québec alors que la majorité de la population québécoise y vit?
- La qualité de l'eau des lacs est au centre des préoccupations des membres du RPLPN. Le Québec est déjà aux prises avec des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière en rajoute, particulièrement l'exploitation, qui met à risque de contaminations additionnelles l'eau et la nappe phréatique.
- Le sud du Québec ne rencontre aucunement les objectifs et engagements gouvernementaux d'aires protégées à la hauteur de 30% du territoire. La prolifération des claims et l'exploration constituent des obstacles majeurs à l'atteinte de ces objectifs.
- Les changements climatiques font maintenant partie du paysage et les gouvernements n'ont plus d'autres choix que d'investir des sommes importantes pour en atténuer les impacts. Des événements météorologiques d'importance, tels inondations et derecho, surviennent en nombre et intensité record dans notre région. Lorsque l'on sait que les minières ne sont pas des voisines pour qui l'intégrité du paysage et de l'environnement sont prioritaires, comment être certain que des rejets miniers ne contamineront pas encore plus la région lors de ces événements?

Lomiko Metals, avec son projet minier La Loutre au plein coeur de notre région, tente de nous convaincre que son nouveau procédé pour retenir les eaux usées et les résidus miniers, jamais encore testé, est parfaitement sécuritaire. Le monde minier a multiplié les inconduites environnementales au niveau de notre planète. Des régions entières ont été ravagées par ces "accidents" et doivent en subir les contrecoups environnementaux et financiers. Il est très difficile pour les citoyens de faire confiance à une

petite compagnie d'exploration minière ayant peu de moyens pour ce qui est de la protection de notre environnement. Encore moins crédible lorsque la direction de cette compagnie se présente comme « les gardiens de notre environnement »

« Le développement économique de notre région présuppose l'équilibre des écosystèmes terrestres et lacustres, alors pourquoi notre région devrait-elle accepter ce risque? »

Odette Clairoux, présidente de l'OBV RPNS

Impacts économiques et sociaux

- Les activités économiques, sociales et culturelles de la région, telles que le tourisme, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse, les activités récréatives et les pratiques culturelles des communautés locales font partie de la vie de la région. L'exploration et l'exploitation minières pourraient compromettre ces activités et entraîner des pertes économiques, sociales et culturelles.

L'agriculture biologique de proximité bien implantée se trouverait désavantagée par tous rejets miniers.

- **L'asymétrie des pouvoirs et des bénéfices entre l'industrie minière et les citoyens est démesurée. Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements, laissant les ennuis aux seuls citoyens et municipalités.**
- Dans sa forme actuelle la loi sur les mines laisse aux citoyens l'odieux de se défendre contre des minières, à grands coûts économiques et psychologiques, pour faire la démonstration de l'absence d'acceptabilité sociale d'un projet minier en aval de ce dernier. Nous avons pu voir ce qu'une minière peut tenter comme poursuite contre une municipalité pour avoir simplement écouté sa population tout récemment à Grenville-sur-la-Rouge. Une situation aberrante et qui nous semble contraire au principe démocratique.
- À l'étape actuelle du projet La Loutre, Lomiko Metals se veut rassurant, mais les citoyens directement impactés par le déboisement et le forage

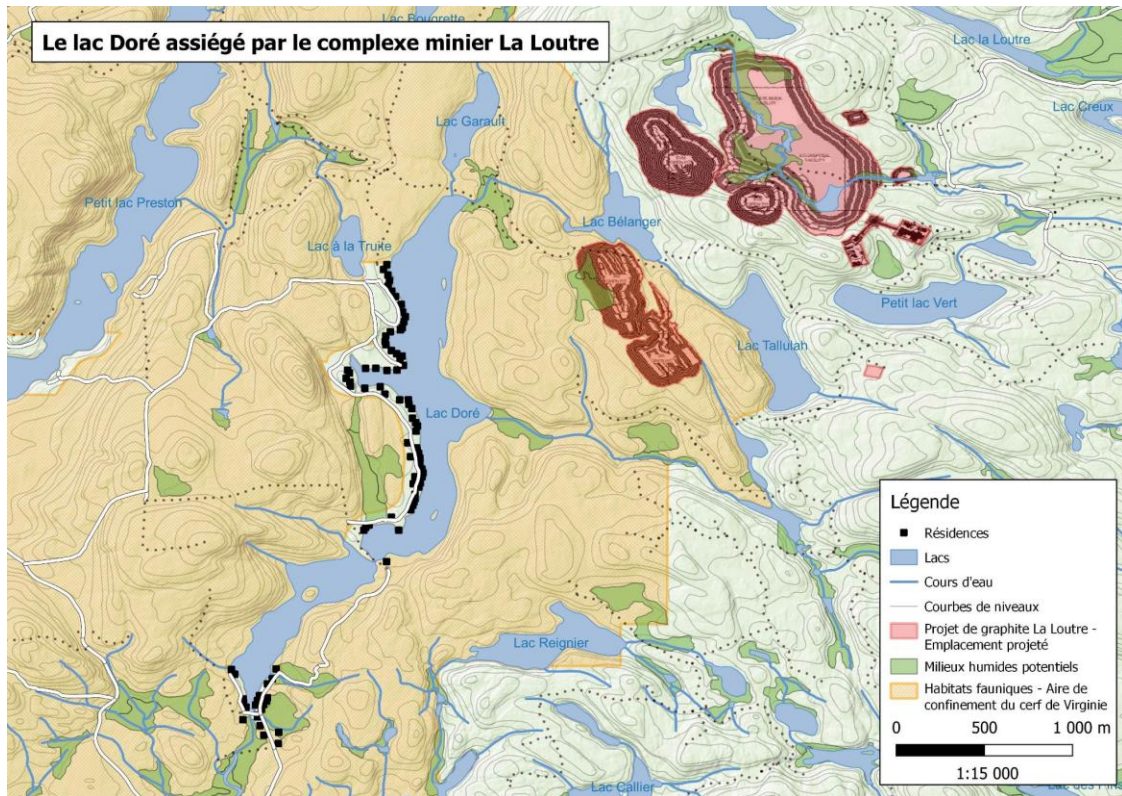
vivent beaucoup d'anxiété maintenant face à la poussière, au bruit, aux horaires de forage, et surtout au niveau de la détérioration de leur milieu de vie. Plusieurs résidents habitent ce qui était un coin de paradis depuis des générations.

C'est avec stupéfaction, que grâce au sonneur d'alerte M. Frank Hayes, nous avons pu constater que non seulement une mine à ciel ouvert voulait s'installer dans notre secteur, mais qu'en plus, nous étions envahis par des claims!

Nos sous-sols ne nous appartenant pas, comment alors développer une région qui n'en est pas une d'industrie lourde, mais qui vit de tourisme et de villégiature et des commerces s'y rattachant!

La compagnie Lomiko, avec son projet minier La Loutre, a su tirer avantage des "particularités" de la loi québécoise sur les mines pour se "claim" un grand morceau de notre territoire, à très grande proximité du Lac Doré et du Lac-Des-Plages et ce avec un accès direct à leurs bassins-versants respectifs. Toute cette eau s'écoule directement dans la Petite-Nation, laquelle traverse toute la MRC Papineau.

Superposition du projet minier La Loutre parmi les lacs de tête

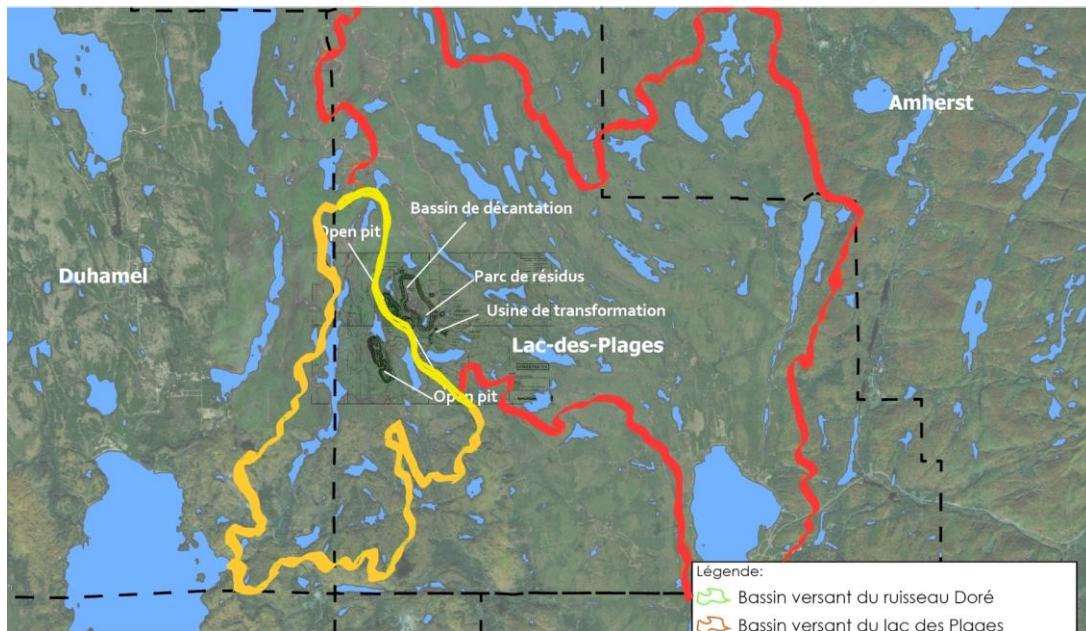


Adaptation - carte du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Vincent Ranger, M. Sc. Géographie.

« Dans le régime minier actuel, avoir un développement minier comme voisin c'est un peu comme penser que tu as le cancer, mais devoir attendre plus de 10 ans avant d'avoir le résultat des tests »

Frank Hayes, résident de Duhamel, première personne en 2015 à constater l'existence de travaux d'exploration au lac Doré réveillé par une génératrice en pleine nuit lors de forages.

Superposition du projet minier La Loutre à cheval sur les bassins versants



Organisme de Bassin Versant Rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon

Claims dans la région

- La région a vu le nombre de claims miniers augmenter considérablement dans les dernières années et cette augmentation s'est même accélérée dans les derniers mois.
- Les travaux d'exploration étant requis pour la conservation des claims, nous redoutons que sans avis ni permis, notre territoire soit envahi, perforé et saccagé.
- **L'octroi des claims ne cadre pas avec l'utilisation du territoire et la protection du paysage et de la biodiversité chères à notre région de villégiature et d'activités récréotouristiques.**
- Il y a un gouffre entre la facilité avec laquelle l'industrie peut "claim" des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l'activité minière.
- Les lacs du RPLPN sont entourés de claims miniers, créant une anxiété palpable pour nos membres qui ont choisi d'y vivre.

- Un lac “claimé” peut mener à la dévaluation des propriétés voire à leur expropriation.
- **Un lac “claimé” transforme ses résidents en défenseurs de son intégrité, avec les importants défis que comporte une bataille entre David et Goliath, surtout lorsque Goliath est avantagé par des lois désuètes et un gouvernement qui n’agit pas en bon père de famille.**

“L’approche du free mining et l’instrument des claims, permettent aux compagnies d’accéder au sous-sol québécois sans grandes contraintes de la part des propriétaires fonciers ou des règlements municipaux...”
(Ugo Lapointe 2010)

Devant l’arrivée imminente de mines à ciel ouvert, il a fallu hausser le niveau d’alerte. La situation est d’autant plus inquiétante parce que le **gouvernement du Québec adopte un comportement de “promoteur”** dans ce dossier.

Non seulement doit-on résister aux projets miniers, mais il nous faut aussi interpellier le gouvernement québécois, qui, malheureusement par ses règles (TIAM), favorise et soutient le développement minier dans notre région.

“L’arrivée d’une minière dans un milieu ayant une autre vocation, peut très difficilement se faire dans l’harmonie. On doit plutôt parler de prise de contrôle d’une région par l’industrie, prise de contrôle économique, sociale et environnementale, le tout avec l’aide du gouvernement. »

Louis St-Hilaire, porte-parole de la Coalition QLAIM.

Notre coalition démontre qu’il n’y a aucune acceptabilité sociale pour le développement minier dans notre région.

Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale

- Les élus municipaux ou le préfet de la MRC Papineau ne sont aucunement favorables à un développement minier dans la région, ni à la prolifération des claims.

- L'article 246 de la loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme donne une préséance induite aux activités minières et prive nos élus de l'autonomie nécessaire pour protéger notre territoire et nos lacs.
- La communauté locale doit avoir le droit de participer pleinement et activement à la prise de décision sur les activités minières qui l'affectent. Il importe de l'inclure, cette communauté, dans le processus décisionnel concernant l'attribution de titres miniers et la gestion des activités minières.
- Le RPLPN reconnaît la présence de 11 communautés autochtones sur le territoire du Québec et considère que toute activité minière susceptible d'affecter leurs droits ancestraux et en conséquence les décisions qu'elles prennent doivent être respectées.
- **L'acceptabilité sociale ne peut être mesurée avec les moyens actuellement en place, mais elle se décrit par les citoyens par un refus des risques environnementaux inhérents à l'exploration et l'exploitation minières.**

« S'il n'y a pas d'acceptabilité sociale, il n'y aura pas d'exploitation minière »

(François Legault, au débat des chefs, 22 sept. 2022)

« Ce sont les gens de chaque région, de chaque sous-région qui vont décider s'ils veulent un projet d'une entreprise »

François Legault, discours devant le Congrès de la FQM, 23 sept 2022.

« L'acceptabilité sociale ne se quantifie pas, elle se décrit »

Site web du gouvernement.

“...on ignore complètement l'importance, sur les enjeux économiques, du rapport de force établi entre les diverses parties impliquées qui corrompt le pouvoir de la société de droit, affectant les poids politiques, les compétences et la stabilité sociale des pays...”

Normand Mousseau, *Le défi des ressources minières* 2012

Recommandations

En tant que membre de la coalition QLAIM, nous endossons, les demandes de notre organisme soient :

1. Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogé afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir de l'aménagement de leur territoire
2. Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat des titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public.
3. Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'Activité Minière (TIAM) soient modifiées de façon importante, afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.
4. Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs lors de la mise en place de politique de participation publique, comme prévu dans la Loi de l'Aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'Activité Minière (TIAM).
5. Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail se penchant sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
6. Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement minier.
7. À titre de membre du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation (RPLPN), très préoccupé que notre territoire devienne une région minière, nous demandons que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées

à la villégiature, au récréotourisme, à l'écotourisme et à la foresterie. Cette dernière demande est appuyée aussi par les 25 municipalités de la MRC Papineau, de même qu'un grand nombre d'organismes et d'entreprises.

Conclusion

Le RPLPN apprécie la décision de la ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l'encadrement minier et souhaite que les résultats soient à la hauteur des attentes de nos membres et citoyens et de l'énergie qu'ils mettent à participer à l'exercice.

Un nécessaire équilibre doit être rétabli entre l'industrie minière qui s'appuie sur des lois désuètes et des citoyens qui aspirent à un développement durable pour le Québec. Cet équilibre ne peut avoir lieu sans que des modifications importantes soient apportées à l'encadrement minier.

La prolifération des claims et des travaux d'exploration partout dans la province ne contribue pas à l'équilibre recherché ni aux objectifs de protection de 30% du territoire tout juste décidés à la COP15.

Dans la course internationale pour obtenir les grandes usines de composantes de batteries, Québec ne doit pas sacrifier des lacs et des régions entières.

La recherche de carboneutralité et ainsi la réduction de gaz à effet de serre, concepts auxquels nous adhérons, ne doivent pas se faire au détriment de nos lacs, nos milieux sensibles, notre territoire et des citoyens qui sont de plus en plus nombreux à s'y établir.

En vous remerciant à l'avance de l'attention et la diligence que vous accorderez au présent mémoire.

Cordiales salutations,



Louis St-Hilaire

Président du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation